

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-149

Envoyé en préfecture le 02/01/2018
Reçu en préfecture le 02/01/2018
Affiché le 02/01/2018
ID : 065-246500573-20171220-2017_149-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, à 17H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (51) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Brnard, GALAUP Dominique, FERRAS Marie-Christine, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, GAY Eric, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	54
Dont 3 procurations	
Votes pour : 54	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	13 décembre 2017

Présents non votant (5) : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, SERMET André, MILLET Michel

Titulaires absents (10) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, BRUN Jean, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, ROBIN Isabelle, FOURCADE Dominique

Procurations (3) : Jean-Claude TREY à Thierry VIDAL
Maryse DELCASSO à Nadine DESMARAIS
Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

OBJET : Pilotage Contrat
Enfance Jeunesse Unique
Aure Louron

Monsieur Olivier CARTAN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose :

La Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Pyrénées réalise actuellement un diagnostic sur notre territoire sur les thématiques suivantes : le logement, l'insertion la vie sociale, la petite enfance, l'enfance et la parentalité. Le diagnostic est réalisé par un prestataire mandaté par la CAF.

De ce diagnostic, doit découler l'année prochaine la signature d'une Convention Territoriale Globale qui déclinera un plan d'action sur les thématiques indiquées ci-dessus pour une durée de 4 ans avec pour chaque action un porteur de projet identifié.

En parallèle, le mardi 5 décembre 2017, la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Pyrénées est venue présenter aux actuels bénéficiaires les nouvelles modalités de mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour les quatre prochaines années sur le territoire des Vallées d'Aure et du Louron.

Pour rappel, le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité pour une durée de 4 ans. Il décrit la politique d'accueil des moins de 17 ans mis en œuvre par une collectivité sur son territoire.

Cinq CEJ sont en cours sur les Vallées d'Aure et du Louron, signés par la Mairie d'Arreau, la Mairie de Guchen, la Mairie de St-Lary-Soulan, la Mairie de Sarrancolin et le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron.

La CAF propose désormais la signature d'un seul CEJ unique à l'échelle géographique des Vallées d'Aure et du Louron. Les cosignataires seraient les mêmes que précédemment auxquels se rajouterait la Communauté de Communes Aure Louron uniquement pour une mission de coordination. Chaque co-signataire s'engagera uniquement sur son « module ».

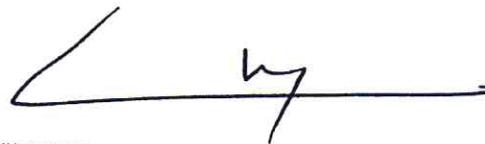
Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'être co-signataire pour une action de coordination de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse Unique Aure Louron avec la CAF des Hautes Pyrénées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ▶ Autorise Monsieur le Président à signer le module du Contrat Enfance Jeunesse Unique Aure Louron relatif au pilotage et à la coordination pour une durée de 4 ans,
- ▶ Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU